

États financiers annuels audités

FONDS DESJARDINS

Au 30 septembre 2024

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE DANS LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS

Les états financiers des Fonds Desjardins ci-joints ont été préparés par Desjardins Société de placement inc. (le gestionnaire), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers.

Le gestionnaire prend les mesures nécessaires pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière communiquée. Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité) et comprennent nécessairement certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et faisant appel au jugement. L'information significative sur les méthodes comptables que le gestionnaire estime appropriées sont décrites dans la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers. Il valide le processus d'audit et veille à ce que le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Des auditeurs externes des Fonds Desjardins procèdent parallèlement à l'examen des états financiers et de la présentation de l'information financière.

Les auditeurs externes des Fonds Desjardins sont PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Ils ont audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada afin d'être en mesure d'exprimer leur opinion sur ces états financiers à l'intention des porteurs de parts. Leur rapport se trouve à la page suivante.

Desjardins Société de placement inc.

Gestionnaire des Fonds Desjardins

Sébastien Vallée

Président, Chef de l'exploitation, Desjardins Société de placement inc.
Mouvement Desjardins

Mikoua Davidson

Cheffe des finances, Desjardins Société de placement inc.
Mouvement Desjardins

Le 9 décembre 2024



Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

Fonds Desjardins Marché monétaire
 Fonds Desjardins Revenu court terme
 Fonds Desjardins SociétéTerre Revenu court terme
 Fonds Desjardins Obligations canadiennes
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations canadiennes
 Fonds Desjardins Obligations opportunités
 Fonds Desjardins Obligations de sociétés canadiennes
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations de sociétés canadiennes
 Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
 Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales
 Fonds Desjardins Obligations mondiales géré
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales géré
 Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales de sociétés
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales
 Fonds Desjardins Revenu à taux variable
 Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique
 Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes
 Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé
 Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents
 Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations des marchés émergents
 Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance
 Fonds Desjardins Équilibré Québec
 Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique
 Fonds Desjardins Équilibré de dividendes
 Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial
 Fonds Desjardins Croissance de dividendes
 Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes de revenu
 Fonds Desjardins Actions canadiennes à faible volatilité
 Fonds Desjardins Actions canadiennes
 Fonds Desjardins Actions canadiennes ciblées (auparavant Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur)
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes
 Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation
 Fonds Desjardins Actions américaines valeur
 Fonds Desjardins Actions américaines croissance
 Fonds Desjardins Actions américaines croissance – Devises neutres
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines petite capitalisation
 Fonds Desjardins Actions mondiales à faible volatilité
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions mondiales à faible volatilité
 Fonds Desjardins Actions outre-mer
 Fonds Desjardins Actions internationales valeur
 Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales
 Fonds Desjardins Mondial de dividendes
 Fonds Desjardins SociétéTerre Mondial de dividendes

Fonds Desjardins Actions mondiales
 Fonds Desjardins Actions mondiales croissance
 Fonds Desjardins SociétéTerre Diversité
 Fonds Desjardins SociétéTerre Opportunités mondiales
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions positives
 Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales petite capitalisation
 Fonds Desjardins SociétéTerre Technologies propres
 Fonds Desjardins Marchés émergents
 Fonds Desjardins Opportunités des marchés émergents
 Fonds Desjardins SociétéTerre Actions des marchés émergents
 Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres
 Fonds Desjardins Infrastructures mondiales
 Portefeuille Diapason Revenu prudent
 Portefeuille Diapason Revenu conservateur
 Portefeuille Diapason Revenu modéré
 Portefeuille Diapason Revenu diversifié
 Portefeuille Diapason Croissance modéré
 Portefeuille Diapason Croissance diversifié
 Portefeuille Diapason Croissance équilibré
 Portefeuille Diapason Croissance maximum
 Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre de Revenu fixe (auparavant Portefeuille SociétéTerre de Revenu fixe)
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre Conservateur (auparavant Portefeuille SociétéTerre Conservateur)
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre Modéré (auparavant Portefeuille SociétéTerre Modéré)
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre Équilibré (auparavant Portefeuille SociétéTerre Équilibré)
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre Croissance (auparavant Portefeuille SociétéTerre Croissance)
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre Croissance maximale (auparavant Portefeuille SociétéTerre Croissance maximale)
 Portefeuille Desjardins SociétéTerre 100 % actions (auparavant Portefeuille SociétéTerre 100 % actions)
 Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité
 Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité
 Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité
 Portefeuille Chorus II Croissance
 Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux
 Portefeuille Chorus II Croissance maximale
 Portefeuille Chorus II Croissance 100 % actions
 Portefeuille FNB Avisé Conservateur
 Portefeuille FNB Avisé Modéré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré)
 Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50
 Portefeuille FNB Avisé Croissance
 Portefeuille FNB Avisé Audacieux (auparavant Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale)
 Portefeuille FNB Avisé 100 % actions

(individuellement, le Fonds)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds au 30 septembre 2024 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 1;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1;
- les états de l'évolution de la situation financière pour les périodes indiquées à la note 1;
- les états des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1;
- les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 9 décembre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130835

FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX	30 SEPTEMBRE 2024 \$	30 SEPTEMBRE 2023 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	279 061	13 874 459
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	1 131 277 135	895 470 752
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) donnés en garantie	28 887 335	43 764 990
Souscriptions à recevoir	174 764	312 734
Somme à recevoir pour la vente de titres	7 306 555	12 699 157
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	363 272	274 828
	1 168 288 122	966 396 920
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	42 461	44 234
Parts rachetées à payer	107 462	401 726
Somme à payer pour l'achat de titres	—	14 693 921
Intérêts, dividendes et autres montants à payer	—	62 281
	149 923	15 202 162
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 168 138 199	951 194 758
Données par catégorie (note b)		
Catégorie A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	52 799 416	36 817 548
- par part	23,56	18,73
Catégorie I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 031 057 278	856 546 001
- par part	26,18	20,60
Catégorie C		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	10 935 182	8 096 286
- par part	23,70	18,83
Catégorie F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	19 762 395	19 978 655
- par part	26,00	20,47
Catégorie D		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 940 389	4 667 707
- par part	19,72	15,52
Catégorie PM		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 277	1 001
- par part	12,69	9,98
Catégorie W		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	48 642 262	25 087 560
- par part	12,91	10,11

Approuvés au nom du conseil d'administration de
Desjardins Société de placement inc.
 Gestionnaire des Fonds Desjardins
 Frédéric Tremblay et Pierre-Olivier Samson,
 administrateurs

FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE

	2024	2023
	\$	\$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	740 689	1 772 400
Dividendes	15 380 283	12 766 431
Revenus provenant des activités de prêt de titres	29 730	50 671
Écart de conversion sur encaisse	285 267	292 713
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	31 928 625	16 586 942
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	217 237 420	65 659 582
	265 602 014	97 128 739

Charges

Frais de gestion	1 280 961	1 028 267
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	3 027	2 572
Frais d'administration	165 671	135 908
	1 449 659	1 166 747
Retenues d'impôt	2 123 348	1 892 013
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille (note f)	150 517	150 346
	3 723 524	3 209 106

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

261 878 490	93 919 633
--------------------	-------------------

Données par catégorie

Catégorie A

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 913 282	2 516 839
- par part	4,74	1,31
Nombre moyen de parts rachetables	2 092 863	1 923 352

Catégorie I

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	235 399 182	88 694 632
- par part	5,86	1,99
Nombre moyen de parts rachetables	40 198 824	44 460 696

Catégorie C

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 156 264	420 475
- par part	4,79	1,14
Nombre moyen de parts rachetables	450 436	369 930

Catégorie F

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 937 890	1 464 315
- par part	5,59	1,60
Nombre moyen de parts rachetables	882 883	912 767

Catégorie D

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 106 614	376 006
- par part	4,30	1,28
Nombre moyen de parts rachetables	257 425	293 744

Catégorie N*

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	—	86
- par part	—	0,86
Nombre moyen de parts rachetables	—	100

Catégorie PM

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	276	87
- par part	2,74	0,87
Nombre moyen de parts rachetables	101	100

Catégorie W

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 364 982	447 193
- par part	2,77	0,32
Nombre moyen de parts rachetables	3 020 979	1 396 686

* Fin des opérations en décembre 2022.

FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	CATÉGORIE A		CATÉGORIE I		CATÉGORIE C		CATÉGORIE F	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	36 817 548	31 601 383	856 546 001	845 516 132	8 096 286	5 393 223	19 978 655	15 526 199
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 913 282	2 516 839	235 399 182	88 694 632	2 156 264	420 475	4 937 890	1 464 315
Opérations sur parts rachetables								
Produit de la vente de parts rachetables	14 862 267	9 452 647	6 230 561	23 035 958	2 890 863	3 171 421	3 913 181	6 934 390
Distributions réinvesties	—	82 222	10 649 857	12 797 403	—	14 234	40 342	31 879
Montant global des rachats de parts rachetables	(8 793 681)	(6 753 321)	(67 118 466)	(100 700 721)	(2 208 231)	(888 675)	(9 056 640)	(3 936 329)
	6 068 586	2 781 548	(50 238 048)	(64 867 360)	682 632	2 296 980	(5 103 117)	3 029 940
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables								
Revenu net de placement	—	—	(10 649 857)	(10 619 781)	—	—	(51 033)	—
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	(82 222)	—	(2 177 622)	—	(14 392)	—	(41 799)
Remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	(82 222)	(10 649 857)	(12 797 403)	—	(14 392)	(51 033)	(41 799)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	52 799 416	36 817 548	1 031 057 278	856 546 001	10 935 182	8 096 286	19 762 395	19 978 655
PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	CATÉGORIE D		CATÉGORIE N		CATÉGORIE PM		CATÉGORIE W	
	2024	2023	2024	2023*	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	4 667 707	3 964 509	—	1 033	1 001	914	25 087 560	3 610 835
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 106 614	376 006	—	86	276	87	8 364 982	447 193
Opérations sur parts rachetables								
Produit de la vente de parts rachetables	1 083 809	1 178 104	—	—	—	—	28 261 430	22 680 646
Distributions réinvesties	7 789	9 170	—	—	4	2	8	2
Montant global des rachats de parts rachetables	(1 916 909)	(849 764)	—	(1 119)	—	—	(12 852 565)	(1 633 129)
	(825 311)	337 510	—	(1 119)	4	2	15 408 873	21 047 519
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables								
Revenu net de placement	(8 621)	—	—	—	(4)	—	(219 153)	—
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	(10 318)	—	—	—	(2)	—	(17 987)
Remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	—	—
	(8 621)	(10 318)	—	—	(4)	(2)	(219 153)	(17 987)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	4 940 389	4 667 707	—	—	1 277	1 001	48 642 262	25 087 560

* Fin des opérations en décembre 2022.

FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE	2024 \$	2023 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	261 878 490	93 919 633
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	(285 267)	(292 713)
(Gain net) perte nette réalisé(e)	(31 928 625)	(16 586 942)
(Gain net) perte nette non réalisé(e)	(217 237 420)	(65 659 582)
Produit de la vente/échéance de placements	286 261 793	324 289 757
Achat de placements	(257 928 165)	(288 705 505)
Somme à recevoir pour la vente de titres	5 392 602	(12 699 157)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(88 444)	2 557
Charges à payer	(1 773)	2 020
Intérêts, dividendes et autres montants à payer	(62 281)	62 281
Somme à payer pour l'achat de titres	(14 693 921)	14 693 921
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	31 306 989	49 026 270
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	57 380 081	66 625 164
Montant global des rachats de parts rachetables	(102 240 756)	(114 435 373)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(230 668)	(29 211)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(45 091 343)	(47 839 420)
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	188 956	(322 046)
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	(13 595 398)	864 804
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	13 874 459	13 009 655
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	279 061	13 874 459
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	655 896	638 188
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	13 198 239	10 860 324
Intérêts payés	14 458	4 081

FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2024

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Actions			99,3
Actions américaines			89,9
Matériaux			4,6
Ball	231 310	21 624 969	21 244 639
Ecolab	58 940	13 125 774	20 353 223
Vulcan Materials Company	35 600	11 234 524	12 057 508
		45 985 267	53 655 370
Produits industriels			4,9
Deere & Company	16 480	8 043 775	9 301 608
Regal Rexnord	73 940	11 826 534	16 588 025
Republic Services	72 010	19 129 634	19 559 792
Trex Company	138 600	10 202 882	12 480 392
		49 202 825	57 929 817
Consommation discrétionnaire			10,4
Amazon.com	149 700	37 578 410	37 724 701
Booking Holdings	2 890	8 057 798	16 463 410
Home Depot	52 560	17 737 744	28 803 550
LKQ	201 420	13 602 524	10 874 626
Nike, catégorie B	108 750	14 653 910	13 001 778
Williams-Sonoma	69 660	8 235 987	14 595 271
		99 866 373	121 463 336
Consommation courante			5,0
Colgate-Palmolive	125 840	12 550 520	17 667 663
Costco Wholesale	17 840	7 743 768	21 389 696
Procter & Gamble	84 120	17 368 772	19 704 634
		37 663 060	58 761 993
Soins de santé			13,3
BioMarin Pharmaceutical	80 310	8 504 661	7 634 567
Cooper Companies	109 660	13 774 801	16 364 489
CVS Health	227 950	22 922 208	19 385 337
Danaher	68 840	16 164 723	25 884 401
Gilead Sciences	189 060	16 886 429	21 437 401
Hologic	159 710	15 204 359	17 595 343
Johnson & Johnson	88 440	20 352 187	19 384 106
UnitedHealth Group	34 670	15 027 158	27 415 319
		128 836 526	155 100 963
Services financiers			13,8
BlackRock	15 380	11 937 643	19 750 455
Hartford Financial Services Group	171 060	13 092 836	27 209 085
JPMorgan Chase & Co.	167 440	31 876 294	47 750 138
Morgan Stanley	167 950	16 958 824	23 677 488
Travelers Companies	63 720	14 532 383	20 176 020
Visa, catégorie A	60 300	14 415 954	22 422 924
		102 813 934	160 986 110

FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Technologies de l'information			28,1
Adobe Systems	19 810	13 930 476	13 872 380
Apple	208 650	25 305 717	65 721 746
Broadcom	130 190	20 633 996	30 373 018
Dell Technologies	100 790	13 372 564	16 158 595
Enphase Energy	57 960	10 060 790	8 859 412
Lam Research	15 480	13 204 485	17 085 390
Microsoft	156 490	37 717 221	91 070 801
NVIDIA	164 090	25 250 677	26 949 283
Salesforce	53 270	15 522 429	19 719 440
Synopsys	23 420	6 812 687	16 039 589
Veralto	145 440	14 364 207	22 002 899
		196 175 249	327 852 553
Communications			5,1
Alphabet, catégorie A	192 060	31 095 052	43 079 794
Walt Disney Company	126 440	21 977 474	16 448 853
		53 072 526	59 528 647
Services publics			1,6
American Water Works Company	96 380	17 253 945	19 062 257
Immobilier			3,1
Equinix	14 970	12 122 966	17 971 114
ProLogis	105 130	15 541 415	17 954 878
		27 664 381	35 925 992
Total des actions américaines		758 534 086	1 050 267 038
Actions étrangères			9,4
Danemark			1,8
Novo Nordisk	128 340	10 323 208	20 667 389
Irlande			6,4
Accenture, catégorie A	45 930	17 193 813	21 957 481
Eaton	60 350	13 177 911	27 052 251
Trane Technologies	49 580	8 819 626	26 066 084
		39 191 350	75 075 816
Pays-Bas			1,2
ASML Holding	12 560	10 015 480	14 154 227
Total des actions étrangères		59 530 038	109 897 432
Total des placements		818 064 124	1 160 164 470
Autres éléments d'actif net			7 973 729
Actif net			1 168 138 199

FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES

TABLEAU 1

Prêt de titres (note 2)

	JUSTE VALEUR \$	VALEUR DES SÛRETÉS REÇUES
		TITRES \$
Titres prêtés	28 887 335	29 465 081

FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE

a) Constitution du Fonds

Le Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines (le Fonds) est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée établie aux dates suivantes :

Catégorie I	13 juin 2016
Catégories A, C et F	14 juin 2016
Catégorie D	11 mai 2018
Catégorie N (TSX NAVex : DRAEQ)	9 septembre 2020
Catégories PM et W	11 avril 2022

La date de constitution du Fonds est la date de lancement de la première catégorie indiquée ci-dessus.

Le 9 décembre 2022, le Fonds a fermé les parts de catégorie N.

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

30 SEPTEMBRE	NOMBRE DE PARTS AU DÉBUT	PARTS ÉMISES	PARTS RÉINVESTIES	PARTS RACHETÉES	NOMBRE DE PARTS À LA FIN
CATÉGORIE A					
2024	1 965 907	683 247	—	(408 306)	2 240 848
2023	1 817 742	499 246	4 520	(355 601)	1 965 907
CATÉGORIE I					
2024	41 580 101	258 564	473 305	(2 926 986)	39 384 984
2023	44 651 922	1 126 757	650 505	(4 849 083)	41 580 101
CATÉGORIE C					
2024	430 060	134 287	—	(103 036)	461 311
2023	308 849	167 122	779	(46 690)	430 060
CATÉGORIE F					
2024	976 193	166 644	1 792	(384 511)	760 118
2023	827 448	338 002	1 619	(190 876)	976 193
CATÉGORIE D					
2024	300 686	59 027	456	(109 636)	250 533
2023	278 292	75 754	614	(53 974)	300 686
CATÉGORIE N					
2024	—	—	—	—	—
2023	100	—	—	(100)	—
CATÉGORIE PM					
2024	100	—	1	—	101
2023	100	—	—	—	100
CATÉGORIE W					
2024	2 482 197	2 379 140	1	(1 092 208)	3 769 130
2023	393 401	2 250 467	—	(161 671)	2 482 197

c) Distributions

Le revenu net de placement du Fonds est distribué en espèces ou réinvesti en parts supplémentaires selon la fréquence suivante :

Catégories A, I, C, F, D, N, PM et W annuelle

Les gains nets en capital réalisés, le cas échéant, sont distribués annuellement en décembre.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Le ratio des frais totaux, avant taxes, se détaille de la façon suivante :

	30 SEPTEMBRE 2024		30 SEPTEMBRE 2023	
	TAUX ANNUEL		TAUX ANNUEL	
	%		%	
	FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES	FRAIS TOTAUX	FRAIS TOTAUX
CATÉGORIES A ET C	1,72	0,18	1,90	1,90
CATÉGORIE F	0,67	0,18	0,85	0,85
CATÉGORIE D	0,72	0,18	0,90	0,90
CATÉGORIE N	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
CATÉGORIE PM	0,52	0,18	0,70	0,70

Le 1^{er} octobre 2024, les frais de gestion ont été réduits de 1,72 % à 1,63 % pour les catégories A et C et de 0,72 % à 0,63 % pour la catégorie D.

Les parts de catégories I et W paient des frais de gestion et des frais d'administration distincts qui sont négociés directement avec chaque investisseur.

FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire du Fonds sont de :

	30 SEPTEMBRE 2024	30 SEPTEMBRE 2023
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	42 461	44 234

f) Autres rémunérations versées aux courtiers

Durant la période, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, s'établissent à :

	30 SEPTEMBRE 2024	30 SEPTEMBRE 2023
	\$	\$
PAIEMENTS INDIRECTS	108 928	101 558

Aucune autre forme de rémunération n'a été versée aux courtiers.

g) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

L'objectif de ce Fonds est de procurer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation et des titres connexes à des titres de participation de sociétés américaines.

Le Fonds a recours à une approche d'investissement responsable.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant catégorise la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Information significative sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

30 SEPTEMBRE 2024	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL	30 SEPTEMBRE 2023	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN					ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN				
ACTIONS	1 160 164	—	—	1 160 164	ACTIONS	939 236	—	—	939 236
TOTAL	1 160 164	—	—	1 160 164	TOTAL	939 236	—	—	939 236

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des périodes closes les 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change (en milliers de \$)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans le tableau ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Il indique également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables demeurant constantes.

30 SEPTEMBRE 2024	ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	30 SEPTEMBRE 2023	ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
USD	1 161 529	—	1 161 529	34 846	USD	953 778	—	953 778	28 613

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de taux d'intérêt

Aux 30 septembre 2024 et 2023, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Le Fonds est donc peu exposé au risque de taux d'intérêt.

FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES

Risque de concentration

Le tableau suivant résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

30 SEPTEMBRE 2024		30 SEPTEMBRE 2023	
SEGMENT DE MARCHÉ	%	SEGMENT DE MARCHÉ	%
Actions américaines		Actions américaines	
Technologies de l'information	28,1	Technologies de l'information	23,3
Services financiers	13,8	Soins de santé	16,4
Soins de santé	13,3	Services financiers	12,7
Consommation discrétionnaire	10,4	Consommation discrétionnaire	8,8
Communications	5,1	Consommation courante	7,7
Consommation courante	5,0	Produits industriels	6,1
Produits industriels	4,9	Communications	4,5
Matériaux	4,6	Services publics	3,3
Immobilier	3,1	Immobilier	3,2
Services publics	1,6	Matériaux	3,0
Actions étrangères	9,4	Actions étrangères	9,7
Autres éléments d'actif net	0,7	Autres éléments d'actif net	1,3
TOTAL	100,0	TOTAL	100,0

Risque de prix (en milliers de \$)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

INDICES DE RÉFÉRENCE	VARIATION DES COURS %	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	
		30 SEPTEMBRE 2024 \$	30 SEPTEMBRE 2023 \$
Indice composé S&P 1500	3,00	36 496	29 067

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

Aux 30 septembre 2024 et 2023, le Fonds n'a pas investi de montants importants dans des titres à revenu fixe, dans des titres de marché monétaire ni dans des instruments financiers dérivés. Le Fonds est donc peu exposé au risque de crédit.

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

h) Rapprochement des revenus provenant des activités de prêt de titres (note 2)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les revenus totaux générés par les activités de prêt de titres et les revenus provenant des activités de prêt de titres présentés à l'état du résultat global du Fonds.

	30 SEPTEMBRE 2024		30 SEPTEMBRE 2023	
	\$	%	\$	%
REVENUS TOTAUX	42 469	100	72 388	100
REVENUS NETS REÇUS PAR LE FONDS	29 730	70	50 671	70
REVENUS NETS REÇUS PAR FIDUCIE DESJARDINS	12 739	30	21 717	30

i) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	CAPITAUX DE LANCEMENT	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
	\$	%
30 SEPTEMBRE 2024	8 490	0,0
30 SEPTEMBRE 2023	6 680	0,0

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

Dans les notes afférentes aux états financiers, l'expression « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. Constitution des Fonds

Desjardins Société de Placement inc. (le gestionnaire) agit à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, collectivement appelés les « Fonds ». L'adresse de son siège social est le 2, Complexe Desjardins, case postale 9000, succursale Desjardins, Montréal (Québec), Canada H5B 1H5.

La date de constitution est indiquée à la Note a) des « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » du Fonds.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est aux 30 septembre 2024 et 2023, et porte sur les périodes de 12 mois closes à ces dates, le cas échéant. Pour chaque Fonds créé en cours de période, le terme « période » désigne la période écoulée entre la date de début des opérations et le 30 septembre de la période concernée. Les dates de début des opérations des Fonds concernés sont présentées ci-dessous :

FONDS	DATE DE DÉBUT DES OPÉRATIONS DU FONDS
Fonds Desjardins Société Obligations de sociétés canadiennes	15 avril 2024
Fonds Desjardins Obligations de sociétés canadiennes	15 avril 2024
Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50	15 avril 2024

Les principales activités de chaque Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire le 9 décembre 2024.

INFORMATION SIGNIFICATIVE SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les règles d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-après.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les actifs et les passifs financiers des Fonds comprennent principalement les instruments financiers non dérivés et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille de placements.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de ces instruments financiers ont expiré ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classifient et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel les actifs financiers sont gérés.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture des actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Aux 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, conformément aux IFRS.

Dépréciation

Pour ce qui est du modèle de dépréciation, il s'applique aux actifs financiers, engagements de prêt et contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour ce qui est des actifs financiers évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique que les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que la probabilité de défaut de ces actifs financiers est presque nulle et que les contreparties ont une forte capacité à rencontrer leurs obligations dans un avenir rapproché. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Encaisse

L'encaisse (découvert bancaire) est évaluée au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Couverture déposée sur dérivés

Les couvertures déposées sur dérivés incluent les exigences de marge initiale détenues chez les courtiers. Tout déficit ou excédent d'encaisse détenues chez les courtiers par rapport à l'exigence de marge initiale est inclus comme encaisse (découvert bancaire).

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont inscrits au cours de clôture de la bourse où le titre correspondant est le plus négocié. Les bons de souscription non cotés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Obligations, prêts bancaires, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les obligations, les prêts bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, à chaque jour d'évaluation.

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps, des titres à être déterminés et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés tient compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridique exécutoires, le cas échéant. Se reporter à la section « Compensation des actifs et des passifs financiers » pour de plus amples renseignements sur la compensation des Fonds.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps et titres à être déterminés (TBA)

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » à l'état de la situation financière.

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme standardisés sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme standardisés » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la bourse accréditée sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non cotées sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent, entre autres, les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts d'opérations de portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés à l'état du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » à l'état du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ce même état.

Activités de prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêt de titres de Fiducie Desjardins inc. (Fiducie), le gardien de valeurs des Fonds.

Les titres prêtés et mis en pension ne sont pas décomptabilisés de l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés ou mis en pension au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêt de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre des opérations de prêt de titres et de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

financière, aux postes « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres » ou « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension », selon le cas. Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé aux postes « Engagements relatifs à des prêts de titres » ou « Engagements relatifs à des mises en pension », selon le cas.

Fiducie, à titre de gardien de valeurs des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés par les activités du programme de prêt de titres de Fiducie sont partagés entre le Fonds et Fiducie selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenu provenant des activités de prêt de titres » à l'état du résultat global.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers seraient compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés à l'état de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Autres éléments d'actif et de passif

La couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme standardisés, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres et les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont évalués au coût amorti.

De même, les charges à payer, la garantie à payer, le montant à payer sur contrats à terme standardisés, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des prêts de titres et des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont évalués au coût amorti.

Étant donné l'échéance à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution tirés des placements en titres de créance, présentés à l'état du résultat global, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Ce poste peut inclure d'autres revenus. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des fonds négociés en bourse (FNB) et des fiducies de revenu sont présentés sous le poste « Dividendes ». Les distributions notionnelles provenant des FNB sont considérées comme des transactions non monétaires et augmentent le coût moyen de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus dans les revenus, à l'état du résultat global.

Les revenus provenant de sociétés en commandite comprennent les revenus attribués à des fins fiscales et sont présentés au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Elles sont regroupées au poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » et sont présentées à l'état du résultat global. Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans l'état des flux de trésorerie.

À la réalisation des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » à l'état du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ce même état.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise	Abréviation	Devise	Abréviation	Devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HKD	Dollar de Hong Kong	PHP	Peso philippin
ARS	Peso argentin	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AUD	Dollar australien	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Riyal qatari
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	RUB	Rouble russe
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	SAR	Riyal saoudien
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SEK	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	KES	Shilling du Kenya	SGD	Dollar de Singapour
CNY	Yuan renminbi chinois	KZT	Tenge du Kazakhstan	THB	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	KRW	Won sud-coréen	TRY	Livre turque
CZK	Couronne tchèque	MXN	Peso mexicain	TWD	Dollar de Taiwan
DKK	Couronne danoise	MYR	Ringgit malaisien	USD	Dollar américain
DOP	Peso dominicain	NGN	Naira du Nigeria	UYU	Peso uruguayen
EGP	Livre égyptienne	NOK	Couronne norvégienne	ZAR	Rand sud-africain
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais		
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien		

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), chaque Fonds, à l'exception des fonds mentionnés ci-dessous, est défini comme une fiducie de fonds communs de placement. Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

Fonds Desjardins Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes de revenu
Portefeuille Desjardins SociétéTerre de Revenu fixe (auparavant Portefeuille SociétéTerre de Revenu fixe)
Portefeuille FNB Avisé Conservateur
Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50

Lorsque le Fonds atteint 150 participants et plus dans une catégorie de parts, et ce, jusqu'à la date de fin d'année d'imposition, le Fonds peut se qualifier à titre de fiducie de fonds commun de placement.

Date de fin d'année d'imposition

La date de fin d'année d'imposition est le 31 décembre pour les Fonds suivants :

Fonds Desjardins Marché monétaire
Fonds Desjardins Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes de revenu
Portefeuille Desjardins SociétéTerre de Revenu fixe (auparavant Portefeuille SociétéTerre de Revenu fixe)
Portefeuille FNB Avisé Conservateur
Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50

La date de fin d'année d'imposition de tous les autres Fonds est le 15 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et inscrites en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies peuvent être reportées sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus de placement et des gains en capital futurs. Pour connaître les montants des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés dans les déclarations fiscales, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Les distributions sont considérées comme du remboursement de capital, un revenu net de placement ou du gain en capital. Le Fonds se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'une année donnée si le gestionnaire le juge opportun.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Pour obtenir des renseignements concernant les impôts, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Participation dans des entités

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, États financiers consolidés, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Selon IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, les Fonds doivent publier des informations spécifiques sur leur participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur les rendements par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indicels (incluant les fonds négociés en bourse), des

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances mobilières sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces titres dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur la participation dans des entités.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit poser des jugements importants concernant le modèle économique selon lequel les instruments financiers et les dérivés sont détenus. Le gestionnaire a déterminé que le modèle économique des Fonds est celui selon lequel les portefeuilles sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Se reporter à la note 2 « Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur les instruments financiers.

4. Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables (parts) et un nombre illimité de parts de chaque catégorie.

Chaque part de catégorie confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette catégorie. Des fractions de parts peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une catégorie de parts, chaque catégorie de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur, pour les affaires sur lesquelles il a le droit de se prononcer, et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux catégories de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de la catégorie de parts rachetables après acquittement du passif. Une fraction de part confère à son porteur un droit de vote et un droit de participation proportionnels.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la rubrique « Rachats de titres » de la notice annuelle. La déclaration de fiducie ne prévoit aucune restriction sur le transfert de parts.

Les droits et conditions rattachés aux parts de chacun des Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, Instruments financiers :

Présentation (IAS 32). IAS 32 exige que les parts comportant une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les Fonds émettent différentes catégories de parts ayant égalité de rang, mais possédant des caractéristiques distinctes.

En outre, les Fonds sont soumis à une obligation contractuelle de distribuer annuellement tout revenu imposable et de permettre aux porteurs de parts de demander le paiement en trésorerie de toute distribution ou de tout dividende déclaré. Ces caractéristiques contreviennent aux exigences d'IAS 32 pour la comptabilisation des parts dans les capitaux propres. En conséquence, dans les présents états financiers, les parts en circulation des Fonds sont classées dans les passifs financiers.

Parts autorisées

L'avoir des porteurs de parts du Fonds est composé de :

Un nombre illimité de parts de catégorie A offertes à tous les investisseurs.

Un nombre illimité de parts de catégories T, T4, T5, T6, T7 et T8 offertes aux investisseurs qui souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie I offertes aux grands investisseurs qui négocient et paient des frais de gestion réduits directement au gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie C offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée, l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits. Le 10 septembre 2021, le gestionnaire a mis fin à l'offre des options d'achat avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition reportés réduits sauf pour les acquisitions par plans systématiques, lesquelles ne sont plus offertes depuis le 26 novembre 2021. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

Un nombre illimité de parts de catégories R, R4, R5, R6, R7 et R8 offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée, l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits. Le 10 septembre 2021, le gestionnaire a mis fin à l'offre des options d'achat avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition reportés réduits sauf pour les acquisitions par plans systématiques, lesquelles ne sont plus offertes depuis le 26 novembre 2021. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie F offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories S, S4, S5, S6, S7 et S8 offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie O offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et de Valeurs Mobilières Desjardins inc. et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories P, P4, P5, P6, P7 et P8 offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu provenant d'autres sources. Ces titres ne sont pas offerts dans le cadre des régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories Z4 et Z5 offertes à certains investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie D offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire de Courtage en ligne Disnat ou d'un compte de courtage à escompte d'un courtier exécutant, qui rémunèrent la société du courtier exécutant en fonction des services fournis et pour lesquelles la société du courtier exécutant touche une commission de suivi réduite du gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés. Toutefois, le courtier exécutant l'opération pourrait facturer des frais d'exécution à l'investisseur pour toute opération sur ces titres. Ces frais d'exécution peuvent être négociés entre l'investisseur et le courtier exécutant. Ces parts sont offertes seulement si la société du courtier exécutant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie N offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre du REER collectif. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire. Ces parts ne sont offertes que si la société du représentant de l'investisseur utilise la plateforme NAVex pour la distribution des parts N. Il n'est pas possible d'acquérir de parts sur la plateforme NAVex. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée, de frais d'acquisition reportés ou de frais reportés réduits. La société du représentant peut facturer des frais additionnels. Au 30 septembre 2022, le cours de clôture des parts de catégorie N (TSX NAVex) correspond à la valeur liquidative par part aux fins de transactions. Le 9 décembre 2022, les Fonds ont fermé les parts de catégorie N.

Un nombre illimité de parts de catégorie PM offertes uniquement aux investisseurs qui ont une autorisation de placement discrétionnaire avec leur représentant. Les représentants qui souhaitent souscrire des parts de la catégorie PM pour leurs clients doivent conclure une convention de placement de titres entre la société du représentant et le gestionnaire et doivent signer la reconnaissance de l'enregistrement de la gestion de portefeuille. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie W offertes dans le cadre du Service de Gestion Discrétionnaire de Valeurs Mobilières Desjardins inc. ou aux investisseurs ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille avec la société de leur représentant ou aux investisseurs ayant reçu une autorisation préalable du gestionnaire. Les frais de gestion et d'administration fixes sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur ou avec la société du représentant ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille. Dans un tel cas, c'est la société du représentant qui paie les frais. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire. Le gestionnaire peut toutefois décider à sa discrétion d'offrir ces titres à d'autres types d'investisseurs.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette catégorie, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette catégorie et du passif spécifique de cette catégorie. Les charges liées directement à une catégorie lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque catégorie en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être garantie par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

5. Frais de gestion et autres frais

Frais de gestion

Pour chaque Fonds, le gestionnaire reçoit des frais de gestion hebdomadaires, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque catégorie de parts à chaque jour d'évaluation. Le gestionnaire est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-gestionnaires dont les services sont retenus pour les Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (OPC), y compris les Fonds Desjardins, afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces autres OPC doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion ni aucuns frais de gestion au rendement qui, de l'avis d'une personne raisonnable, doubleraient les frais que l'autre OPC doit payer pour le même service.

Autres frais

Le gestionnaire paie l'ensemble des frais d'exploitation des Fonds, à l'exception de certains frais, en échange du paiement de frais d'administration annuels à taux fixe par les Fonds (frais d'administration fixes) pour chaque catégorie des Fonds.

Les frais associés au Comité d'examen indépendant englobent les honoraires annuels et des réunions, le cas échéant, payables aux membres ainsi que tous autres frais liés aux activités du Comité d'examen indépendant et demeurent assumés par chacun des Fonds.

Les frais d'administration fixes payables à l'égard des parts d'un Fonds correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative de la catégorie, calculé et accumulé quotidiennement et versé mensuellement. Les frais d'administration fixes sont les mêmes pour les différentes catégories de parts d'un même Fonds. Les frais d'administration fixes varient d'un Fonds à l'autre parce que les frais associés aux divers types de Fonds diffèrent.

Conformément au Code de déontologie des professionnels comptables élaboré par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA), l'auditeur est tenu de présenter chaque année les honoraires connexes à l'audit ainsi que ceux non connexes à l'audit facturés pour les Fonds Desjardins.

Dans le cadre des audits des états financiers des Fonds Desjardins pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024, les honoraires ci-après (abstraction faite des taxes applicables) ont été payés ou sont payables à PricewaterhouseCoopers s.e.n.c.r.l. et aux autres sociétés membres du réseau PwC : les honoraires pour les audits des états financiers se chiffrent à 803 200 \$.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. Opérations entre parties liées

Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration des Fonds. Il leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin pour bien fonctionner. Les Fonds versent des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds et payés hebdomadairement au taux annuel spécifié à la note « Frais de gestion et autres frais » à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Les frais de gestion et d'administration présentés à l'état du résultat global ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Les revenus provenant des activités de prêt de titres sont reçus de Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire des Fonds et le dépositaire de leurs actifs. Les honoraires de Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de Fiducie en tant que dépositaire sont à la charge du gestionnaire et sont établis selon les conditions de marché.

Certains Fonds investissent leurs actifs dans des obligations émises par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fonds sous-jacents et FNB

En fonction de leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de catégories A et I de Fonds Desjardins, dans des FNB Desjardins et d'autres fonds gérés par des parties liées. Les fonds sous-jacents et les FNB identifiés comme apparentés dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques des fonds sous-jacents concernés en vigueur le jour de la transaction. Les Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. Informations sur les instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché ;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix, ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

a) Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

b) Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

c) Titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible.

d) Obligations et prêts bancaires

Les obligations du secteur public gouvernemental sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés et prêts bancaires, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classés au niveau 2.

e) Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont habituellement classés au niveau 2.

f) Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

g) Options

Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est négociée activement et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

h) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, autres que les options, se composent de contrats de change à terme, de titres à être déterminés (TBA) et de swaps, pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur et sont classés au niveau 2. Les titres à être déterminés sont classés au niveau 1 lorsque les titres adossés à des hypothèques sous-jacents sont classés au niveau 1.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à cette section.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Durant leurs activités, les Fonds sont exposés à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comporte un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-gestionnaires.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est déposée et discutée mensuellement au Comité directeur Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc. et trimestriellement au Comité Performance des gestionnaires et des solutions de placement de Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Le gestionnaire s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est déposé mensuellement au Comité Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc.

Trimestriellement, le gestionnaire discute des résultats des analyses de performance avec les sous-gestionnaires et il organise annuellement des rencontres avec eux afin de se tenir informé des changements de leurs pratiques d'investissement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des titres. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises étrangères variera en fonction des taux de change en vigueur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables qui les exposent au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée, entre autres, selon le pays de constitution ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs investissements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire / sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire a été établie par des agences de notation, dont le *Dominion Bond Rating Service (DBRS)*, *Standard & Poor's* et *Moody's*. Dans le cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres de marché monétaire sont classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée.
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée.
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format *DBRS*. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent. La grande majorité des instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme standardisés.

Opérations liées aux activités de prêt de titres

Les opérations de prêt de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance, des titres de capitaux propres et des sociétés en commandite non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'incidence de l'actualisation n'est pas importante.

Informations complémentaires

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins

514 286-3499 (pour la région de Montréal)

1 866 666-1280

info.fondsdesjardins@desjardins.com

fondsdesjardins.com